

# "J'attendais ce jour depuis longtemps"

- La justice belge a rendu un non-lieu dans l'"affaire Edith Cresson".
- L'ancienne commissaire française est blanchie des accusations de malversations.
- Reste une procédure en cours devant la Commission européenne.

Pour les conseils de M<sup>me</sup> Cresson, l'affaire est entendue. Mercredi, les uns après les autres, ils ont fait passer le message que le jugement rendu par la Justice belge avait pour conséquence que la Commission européenne pourrait difficilement dire le contraire. A voir... Car si Edith Cresson a bien été lavée par la Justice belge des accusations de malversations qui pesaient sur elle, la procédure administrative entamée par la Commission est, elle, toujours pendante. *"Une décision devrait très vraisemblablement intervenir avant la fin du mois de juillet"*, a indiqué une source communautaire.

## "Faits identiques"

*"J'attendais ce jour depuis très longtemps"*, a déclaré mercredi matin Edith Cresson devant la presse, en saluant le *"travail remarquable"* du procureur qui avait requis la veille le non-lieu contre elle. Les soup-

çons portaient sur le paiement par le budget européen d'honoraires suspects à René Berthelot, confident d'Edith Cresson, qui aurait été au service de l'ancien Premier ministre à Châtelherault, ville dont elle était le maire. Le président de la Chambre du conseil, M. de Wolf, a suivi le réquisitoire du parquet, qui avait conclu, après une enquête, à l'absence d'indices de culpabilité à l'encontre d'Edith Cresson et de ses six collaborateurs.

La Justice belge a prononcé un non-lieu *"généralisé"* pour les faits reprochés à l'ancienne commissaire en charge de la Recherche et de l'Education entre 1995 et 1999. Ce sont *"des faits qui n'auraient jamais dû être présentés à la Justice (et qui) l'ont été"*, a affirmé le substitut du procureur du roi de Bruxelles, Marianne Thomas, qui mardi avait requis le non-lieu en faveur d'Edith Cresson. Selon les défenseurs de l'ancien Premier ministre fran-

çais, la Commission ne peut désormais que suivre l'avis de la Justice belge et arrêter sa procédure, puisque *"les faits en cause"* dans les deux procédures identiques.

## Examen oral

L'examen oral – première procédure du genre – subi par Edith Cresson devant le collège des commissaires mercredi matin *"aura sans doute permis à quelques nouveaux commissaires de se faire une idée plus*



■ L'ancienne commissaire européenne, Edith Cresson, soulagée par le non-lieu rendu par la justice belge.

*exacte de la situation"*, explique-t-on à la Commission. Pendant plus d'une heure, Edith Cresson et ses avocats ont rappelé le dossier aux commissaires qui n'ont posé aucune question mais ont été *"studieux"* a-t-elle expliqué. *"Ils ont vu qu'en tant que commissaire, on était à la merci de n'importe quoi. (...) Si Kafka fait partie de la culture européenne, ils en ont eu là une illustration."* L'ancien Premier ministre de Mitterrand a aussi dénoncé les *"ragots"* qui ont alimenté les poursuites contre elle, critiquant notamment Paul Van Buitenen, le fonctionnaire européen – récemment élu parlementaire européen aux Pays-Bas – à l'origine du scandale. Ses rapports incendiaires étaient montés *"sur des allégations qui sont fausses"*, a dit M<sup>me</sup> Cresson. Elle a encore dénoncé le *"climat d'hystérie"* qui régnait en 1999 et le rapport des sages qui s'étaient érigés en *"juridiction d'exception"* dans un *"climat de crise"* aboutissant à la démission collective de la Commission en mars 1999.

L'exécutif européen pourrait décider, comme la Justice belge, de mettre un terme à la procédure en cours. Mais s'il décidait de franchir une nouvelle étape et de porter l'affaire devant la Cour européenne de Justice à Luxembourg, Edith Cresson pourrait perdre l'entièreté ou une partie de ses droits à la pension européenne.

M.Bu. (avec Reuters et AFP)